

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 25 mars 2021 portant désignation des  
membres du Conseil d'orientation de l'Académie de  
recherche et d'enseignement supérieur**

**A.Gt. 13-07-2023**

**M.B. 15-12-2023**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, articles 44 et 45 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mars 2021 portant désignation des membres du Conseil d'orientation de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur ;

Considérant la proposition de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur du 30 juin 2023 ;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Au 10<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mars 2021 portant désignation des membres du Conseil d'orientation de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, les mots « Madame Caty DUYKAERTS en tant que membre effective et Monsieur Alexis VERMOTE en tant que membre suppléant » sont remplacés par les mots « Monsieur Alexis VERMOTE en tant que membre effectif et Madame Eva JAROSZEWSKI en tant que membre suppléante ».

**Article 2.** - Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**Article 3.** - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 13 juillet 2023.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

P.-Y. JEHOLET